

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

Carte communale : Approbation du projet sans la parcelle B 577 « Les Cosses »

Le projet, suivant la DCM 29/10/2011, présenté à Mr le Sous-Préfet ayant été refusé, le conseil décide de l'annuler et de représenter le projet initial n'intégrant pas la parcelle B 577 « Les Cosses ». L'éventuelle extension du hangar communal ou de la salle des fêtes (bâtiment existant) pourrait quand même être faite.

Assainissement : Plan d'épandage des boues

Après avoir comparé les propositions de prix pour un plan d'épandage des boues et le coût d'une vidange, nettoyage de la cuve et le transport vers un lieu de traitement approprié, le conseil municipal décide de ne pas poursuivre le projet d'épandage des boues.

Finances 2012

Budget Assainissement : Ouverture d'une ligne de crédit avant vote du budget : Compte **2315** : montant : + **9 000**.

Budget commune : Ouverture d'une ligne de crédit avant vote du budget : Compte **205** : montant : + **700**.

Orientations budgétaires 2012.

- 1- Changement du tracteur et du bras de tonte vieux de + de 25 ans : 25 000€
- 2- Assainissement : Raccordement Mairie/école/Salle communale au réseau d'assainissement collectif + les 2 pavillons de Mr Lauron.
- 3- Décoration de Noël : Investissement de 7 à 10 000€ pour les illuminations du centre bourg.
- 4- Toiture Mairie et Eglise : en attente de devis
- 5- Entretien annuelle de la voirie : 25 000€

Voirie communale

Après une nouvelle prise de mesures, la longueur de la VC 20 dite « Impasse des Fontaines » est fixée à 105m.

Intercommunalité

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Thenay au sein de la Communauté de communes du Controis.

Fait et affiché à CHOussy, le 3 février 2012

LE MAIRE

Thierry GOSSEAUME